

Les coûts économiques et l'inefficacité du protocole de Kyoto

Le protocole de Kyoto a été adopté par les gouvernements des différents pays signataires comme une solution incontournable au réchauffement climatique. Il vise ainsi à réduire les émissions humaines de gaz à effet de serre (GES), soupçonnées d'être la cause principale de ce phénomène et présentes par ailleurs dans toute activité productive. Cependant, malgré l'enthousiasme que le protocole suscite parmi les mouvements écologistes, parmi nos hommes politiques et dans les médias, il s'agit d'une solution très risquée, compte tenu de ses conséquences économiques désastreuses sur notre qualité de vie et de l'insignifiance probable de son impact sur le climat.

Les exigences du protocole de Kyoto

L'adoption du protocole de Kyoto remonte à 1997, mais il est entré en vigueur seulement en février 2005. Il concerne principalement les pays développés et ceux en transition vers l'économie de marché et prévoit l'application d'un certain nombre de mesures fiscales et réglementaires, ainsi que l'organisation politique d'un "marché" des droits d'émission de GES¹. Leur but explicite est de réduire la concentration de ces gaz dans l'atmosphère et, ainsi, d'enrayer à terme le réchauffement climatique².

Sur la période 2008-2012, le protocole impose aux Etats participants³ de réduire *collectivement* l'émission de GES de 5,2% par rapport à leur niveau de 1990. En fonction des choix énergétiques, de l'historique des émissions passées, ou encore des négociations internationales qui ont abouti au protocole, tous les pays ne sont pas contraints dans les mêmes proportions à réduire leurs émissions de GES. Par exemple, la Suède est autorisée à augmenter ses émissions de 4%, alors que d'autres



pays, comme l'Allemagne ou le Danemark, devront les réduire considérablement (-21%). Quant à la France, du fait d'un recours intense à l'énergie nucléaire, ses émissions devront se situer en 2012 au même niveau qu'en 1990.

Du point de vue de l'atteinte des objectifs, la situation est aussi fort différente d'un pays à l'autre. En effet, certains pays s'éloignent déjà des seuils d'émissions de GES, autorisés par le protocole. Par exemple, l'Espagne s'est engagée à n'augmenter ses émissions que de 15% en 2012 par rapport à 1990, mais celles-ci avaient déjà augmenté de 36,8% en 2001⁴. En revanche, d'autres pays ont plus que rempli leurs objectifs : la Suède en est un parfait exemple. Elle a réduit ses émissions de CO₂ en 2001 de 28,8% par rapport à son niveau de 1990, alors que le protocole l'autorisait à les augmenter à l'horizon de 2012. Mais cette diversité dans les performances des différents pays reflète en réalité des engagements peu réalistes au regard de la forte croissance des émissions de ces dernières années dans certains pays, comme dans le cas de l'Espagne ou de l'Irlande.

Les effets négatifs de Kyoto

Il est tout d'abord important de prendre conscience que le réchauffement climatique n'est pas une catastrophe pour l'humanité entière. Il est vrai qu'en présentant le climat comme un bien collectif⁵,

* L'IEM remercie M. Ian Clark, professeur en hydrogéologie isotopique et paléoclimatologie à l'Université d'Ottawa (Canada), pour sa contribution à la production de cette Note économique.

¹ Sur la nature des mesures juridiques et économiques, voir Yves PETIT, *Le protocole de Kyoto - Mise en œuvre et implications*, Presses Universitaires de Strasbourg, 2002. On consultera aussi le texte du protocole, disponible à <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdf>

² Sur le réchauffement climatique et les différents dispositifs pour le combattre, voir les rapports officiels disponibles sur la page de garde du site du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC, 2001), disponible à www.ipcc.ch

³ Plus précisément les Etats dits de l'annexe B (Etats occidentaux à l'exception des Etats-Unis, Russie et d'Europe de l'Est).

⁴ Ces chiffres de 2001 sont ceux de l'UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change). Ils sont disponibles, entre autres, sur le site :

<http://www.manicore.com/documentation/serre/negociations.html>

⁵ Un bien est collectif lorsque tout le monde peut en jouir sans exclusion possible. Voir Roger GUESNERIE, Paul CHAMPSAUR et Alain LIPIETZ, *Kyoto et l'économie de l'effet de serre*, Rapport du CAE, La documentation française, 2003.

on est enclin à conclure que son réchauffement serait un mal pour tous. Or, le réchauffement est défini par la croissance d'une température moyenne, ce qui se traduira en réalité selon les scientifiques par le refroidissement de certaines régions et le réchauffement d'autres. Par exemple, le réchauffement moyen irait de pair avec un refroidissement de la région de l'Atlantique nord⁶.

Ainsi, le réchauffement ne sera pas ressenti partout dans le monde. Mais même dans les endroits où la température augmentera nettement, il aura des effets bénéfiques. Certes, le réchauffement pourrait provoquer une destruction ou le non remplacement d'infrastructures et de biens immobiliers dans certaines régions, à cause notamment d'un accroissement du niveau des mers. Cependant, dans d'autres régions du globe, il accroîtra la productivité agricole et réduira la fréquence des maladies parfois mortelles et liées au froid (grippe, pneumonie, etc.)⁷. L'application du protocole de Kyoto, si jamais elle s'avérait efficace, entraînerait par conséquent une perte de bien-être pour des populations entières qui bénéficieraient sinon du réchauffement.

Le protocole de Kyoto repose sur la mise en place par les Etats d'instruments fiscaux et réglementaires afin d'obliger les entreprises à émettre moins de GES. Ces mesures accroîtront les coûts de production et diminueront par conséquent la rentabilité des activités générant des GES. A travers le "marché" des droits d'émission que le protocole de Kyoto instaure, la perte de rentabilité sera accentuée. L'achat de droits d'émission impliquant un coût additionnel, le volume de production rentable en sera diminué. Ces droits risquent à terme de devenir de plus en plus chers, puisque le but du protocole est de réduire les émissions de GES⁸. Par conséquent, il faut s'attendre à ce que la quantité des droits d'émission soit limitée afin d'accroître le coût d'utilisation des technologies jugées "sales".

⁶ Voir *Sciences & Avenir* n° 708.

⁷ Voir Björn LOMBORG, *L'écologiste sceptique*, Le cherche midi, 2004.

⁸ Les chutes récentes du prix de la tonne de CO2 ne doivent pas laisser croire que le protocole n'alourdira pas fortement à terme les coûts des firmes. En effet, sur la période 2008-2012, le protocole imposera une vigilance accrue des autorités pour limiter les émissions. En conséquence, si les droits ne sont pas assez chers et permettent aux firmes de continuer à accroître leurs émissions de GES, il faut s'attendre à ce que les autorités régulatrices du marché réduisent fortement la quantité des droits d'émission. Et des droits plus rares ne manqueront pas d'entraîner les prix à la hausse.

Les entreprises auront en bout de ligne de plus en plus de mal à acheter ces droits. Face aux effets des dispositifs contraignants de Kyoto, une partie des entreprises ne pourront pas assumer la perte des investissements non rentabilisés et le coût nécessaire pour des nouveaux investissements en technologies "propres". A ces coûts, il faudra évidemment ajouter ceux qui résultent du fait que les ressources détournées par l'application du protocole - plusieurs centaines de milliards de dollars par an - ne seront plus disponibles pour être investies par les entreprises, ou dépensées par les individus, pour d'autres projets bénéfiques.⁹

Il faut être conscient que le protocole de Kyoto changera brutalement notre mode de vie. En effet, en augmentant les coûts de production, il pénalisera les activités émettrices de GES. Or, ces activités qui sont soupçonnées de contribuer directement ou indirectement au réchauffement climatiques sont omniprésentes, que ce soit en matière de chauffage et de climatisation, de production énergétique, de fabrication des différents matériaux de base (plastique, acier, etc.), de conditionnement des produits, ou encore pour faire fonctionner la multitude de nos appareils électriques (éclairage, ordinateurs, appareils ménagers, etc.). L'importance de ces activités lors de nos courses hebdomadaires peut aider à comprendre que Kyoto, en augmentant les prix de tous les biens dont la production émet des GES, diminuera inévitablement notre pouvoir d'achat et notre qualité de vie.

Mais, selon les écologistes, l'importance des sacrifices que nous devrions subir importe peu, et le protocole de Kyoto aurait au moins pour mérite d'enrayer le processus du réchauffement climatique. Or, rien n'est moins sûr.

L'inefficacité de Kyoto sur le climat

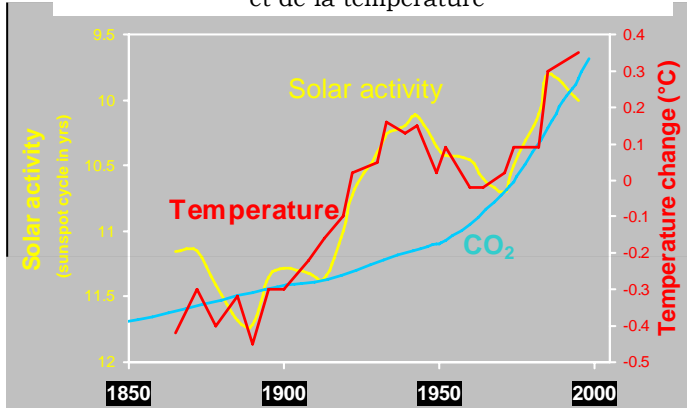
Le premier doute sur l'efficacité de Kyoto résulte de l'incertitude qui pèse sur les causes du réchauffement climatique. A supposer que celui-ci soit avéré, ce qui est contesté par ailleurs¹⁰, il n'existe pas de consensus scientifique sur le fait qu'une part significative du réchauffement serait due aux

⁹ Incidemment, cela peut impliquer que Kyoto réduise indirectement les dépenses pour des projets humanitaires.

¹⁰ Bien que les informations diffusées par les grands média laissent souvent penser le contraire, il n'existe pas non plus actuellement de consensus scientifique sur la réalité d'un réchauffement climatique (et encore moins sur l'importance de ce réchauffement). Pour des écrits qui s'écartent de ce consensus sur le réchauffement, voir entre autres, Peter SINGER, *Hot Talk, Cold Science (Global Warming's Unfinished Debate)*, The Independent Institute, 1998.

émissions humaines de GES. Ainsi, plusieurs chercheurs précisent que le réchauffement serait principalement le résultat d'une activité solaire plus importante. Ils ont notamment montré que le cycle de réchauffement et de refroidissement de notre planète correspond avec un petit décalage au cycle de l'activité solaire (voir Figure 1).

Figure 1: Evolutions de l'activité solaire et de la température



Sources: Ian Clark, "Le Traité de Kyoto est-il nécessaire ?", novembre 2005, disponible à <http://www.iedm.org/uploaded/pdf/ianclark1105.pdf>¹¹.

Or, le protocole de Kyoto n'a évidemment aucune influence sur l'activité solaire. Et dans ce cas, il serait complètement inutile de subir les sacrifices qu'il nous impose pour réduire les émissions humaines de GES, alors que celles-là ne seraient pas la cause principale du réchauffement climatique. A l'heure où l'on invoque sans cesse le principe de précaution, il pourrait être appliqué au protocole de Kyoto lui-même pour surseoir à sa mise en œuvre, compte tenu des incertitudes pesant sur son efficacité.

Par ailleurs, même si les émissions de GES étaient vraiment responsables du réchauffement, des prévisions de long terme de l'impact du protocole de Kyoto, confirment son inefficacité. D'abord, de nombreux scientifiques soutiennent que le protocole, dont l'application s'étend jusqu'en 2012, n'aura aucun impact s'il n'est pas reconduit ou complété après cette échéance par d'autres mesures contraignantes¹². Mais même si les plafonds d'émission de GES, fixés par le protocole de Kyoto, étaient sans cesse reconduits, selon le géophysicien australien Tom M.L. Wigley¹³, la température en 2100 ne serait réduite que de 0,15°C par rapport à ce

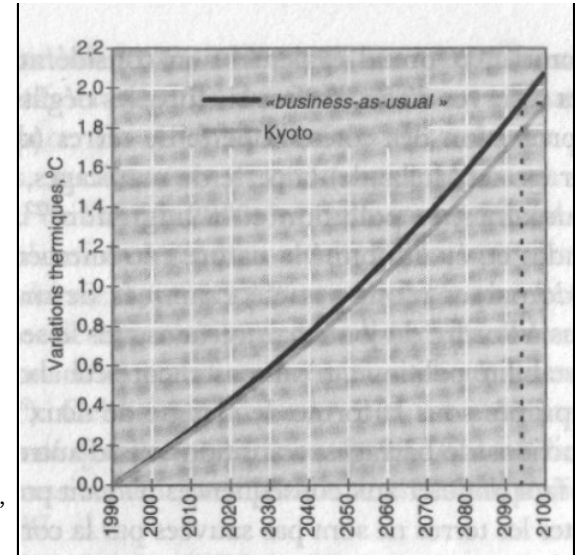
¹¹ Le travail du professeur-paléoclimatologue canadien Ian Clark est basé, entre autres, sur l'étude de P. Thejll et K. Lassen, "Solar forcing of the Northern hemisphere land air temperature: New data", *Journal of Atmospheric and Solar-Terrestrial Physics*, 62, 2000, p. 1207-1213 et celle de K.S. Carslaw, R.G. Harrison et J. Kirkby, "Cosmic Rays, Clouds, and Climate", *Science*, 22 novembre 2002, p. 1732-1737.

¹² Voir GUESNERIE, *Op. cit.*

¹³ Tom M.L. WIGLEY, "The Kyoto Protocol: CO₂, CH₄ and Climate Implications", *Geophysical Research Letter*, 25 (13), 1998, repris dans Lomborg, *Op. cit.*.

qu'elle serait sans Kyoto. Une telle différence correspondrait effectivement à une augmentation de la température de 1,92°C en 2100 par rapport à 1990, variation qui aurait été atteinte six années avant 2100 - soit en 2094 - si rien n'était fait. Autrement dit, le protocole de Kyoto ne ferait que retarder le réchauffement de seulement six ans (voir Figure 2)¹⁴.

Figure 2 : Réchauffement climatique avec le protocole de Kyoto (courbe grise) et sans (courbe noire : business-as-usual)



Source : LOMBORG, 2004, p. 504.

Enfin, au-delà des querelles de chiffres et des incertitudes sur la pertinence des modèles prédictifs, une réflexion économique renforce considérablement l'hypothèse de l'insignifiance des résultats de Kyoto. En effet, le protocole s'applique actuellement à un ensemble restreint de pays industrialisés ou en transition vers l'économie de marché¹⁵. Par conséquent, avec l'augmentation du prix des facteurs de production du fait du renchérissement des droits d'émission (et des contraintes fiscales et réglementaires), de nombreuses firmes soumises au protocole délocaliseront leur production dans les pays qui n'y sont pas soumis. Les émissions mondiales de GES seront peu réduites, car les sources d'émission seront simplement déplacées vers des pays non soumis à Kyoto.

Cette insignifiance de l'impact du protocole de Kyoto actuel a conduit certains écologistes à proposer un "Super Kyoto", consistant à réduire dans des proportions beaucoup plus importantes les GES durant ce siècle. Cette solution n'est pourtant pas viable au regard des coûts considérables que le protocole actuel fait déjà peser sur les économies.

¹⁴ Ces prévisions issues des travaux de sont reprises dans le livre de LOMBORG, *Op. cit.*, Chapitre 24. Elles sont issues des travaux de Tom M.L. WIGLEY, *Op. cit.*

¹⁵ Voir Annexe B du Protocole de Kyoto, disponible à <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdf>.

Le "protocole de Kyoto élargi" nuit au développement

Plusieurs scientifiques suggèrent en effet de créer un "marché" des droits à polluer, qui serait étendu également aux Pays en développement (PED). Sur le principe, cela incitera les producteurs dans ces pays à rechercher des procédés moins polluants. Mais inévitablement, cela étendra aussi les contraintes auxquelles ils devront se soumettre, contraintes qui affecteront la rentabilité de leurs entreprises.

De plus, l'organisation de ce marché n'est pas très réaliste. Les gouvernements des PED rappellent en effet que les pays développés ont fondé (et fondent encore) leur croissance économique sur des activités fortement émettrices de GES. Or, les populations dans les PED souhaitent elles aussi profiter de ces activités à fort potentiel de croissance. Dans ce contexte, il y a peu de chances que les PED acceptent et appliquent efficacement un protocole de Kyoto " élargi " qui leur interdira de jouir des facilités de développement dont les pays riches ont bénéficié et continuent de bénéficier encore de nos jours.

A ce sujet, il faut rappeler que plus les économies se développent, plus leur capital accumulé est important et de bonne qualité. Or, un pays avec du capital de qualité résistera mieux aux effets négatifs éventuels du réchauffement climatique qu'un pays moins développé. En revanche, imposer des mesures restrictives à l'émission de GES dans le monde entier risque fort de provoquer dans les PED un retard dans leur développement économique alors qu'une partie de la population, grâce à ses efforts de production et au développement économique, est en mesure de faire face, de mieux en mieux, aux aléas de la vie (maladies, catastrophes naturelles, etc.). Le protocole de Kyoto réduira inévitablement son faible pouvoir d'achat et sa capacité d'adaptation.

“Il faut au moins éviter de parer le protocole de Kyoto de toutes les vertus et admettre que le débat public sur le réchauffement climatique est loin d'être clos. Non seulement ce débat mérite d'être poursuivi, mais il doit évoluer vers une meilleure prise en considération des différents aspects et incertitudes concernant le réchauffement et les mesures destinées à le limiter.”

Conclusion

Le protocole de Kyoto expose les Etats participants à des coûts énormes en vue de résultats positifs peu crédibles. Il entraînera une restriction de la production, une augmentation des prix et donc une perte certaine de pouvoir d'achat aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Du fait de l'implication des activités émettrices de GES dans la production de la plupart des biens et services, la hausse des prix et les restrictions pesant sur la production obligeront les consommateurs à accepter une détérioration sans précédent de leur qualité de vie. Quant à un éventuel élargissement de l'application du protocole au monde entier, il condamnera les pays en difficultés à un sous-développement chronique.

Pour toutes ces raisons, il faut au moins éviter de parer le protocole de Kyoto de toutes les vertus et admettre que le débat public sur le réchauffement climatique est loin d'être clos. Non seulement ce débat mérite d'être poursuivi, mais il doit évoluer vers une meilleure prise en considération des différents aspects et incertitudes concernant le réchauffement et les mesures destinées à le limiter.

“Plusieurs chercheurs précisent que le réchauffement serait principalement le résultat d'une activité solaire plus importante. Ils ont notamment montré que le cycle de réchauffement et de refroidissement de notre planète correspond avec un petit décalage au cycle de l'activité solaire.”



Institut Economique Molinari

rue Luxembourg, 23 bte 1
1000 Bruxelles
Belgique
Tél. +32 2 506 40 06
Fax +32 2 506 40 09
e-mail:
cecile@institutmolinari.org
www.institutmolinari.org

L'Institut Economique Molinari est un institut de recherche et d'éducation indépendant et sans but lucratif.

L'Institut s'est fixé comme mission de proposer des solutions alternatives et innovantes favorables à la prospérité de l'ensemble des individus composant la société.

Reproduction autorisée à condition de mentionner la source.

© Institut Economique Molinari

Printed in Belgium

Design by LEONard